



## contrat de gérance compte bloqué

Par **erge**, le **16/10/2012** à **10:51**

Bonjour,

Depuis plusieurs mois j'ai résilié mon contrat de gérance pour mon appartement suite au départ d'un locataire. L'agence FONCIA a pris en compte ma demande de résiliation. Par contre ils ont bloqué mon compte depuis juillet 2012. Le locataire part le 31/10/2012. Ils m'ont dit que les loyers me seront payés début janvier.

Ont ils le droit de bloquer les loyers???? Pouvez-vous me dire ce que dit la loi?

Merci d'avance

Bonne journée

Par **janus2fr**, le **16/10/2012** à **11:16**

[citation]Pouvez-vous me dire ce que dit la loi? [/citation]

Bonjour,

La loi dit que c'est le contrat qui fait loi et qu'il doit être exécuté de bonne foi. Un mandat de gérance est un contrat.

Donc tout ce que peut faire ou pas faire l'agence est décrit dans le mandat et celle-ci doit s'y tenir...

Par **erge**, le **16/10/2012** à **16:12**

Merci pour votre réponse

Je viens de relire mon mandat de gérance ..... rien n'est indiqué....

Que faire à présent